



Pas de hasard pour ma retraite !

La retraite : une réforme de tous les dangers

La nouvelle réforme n'est pas une réforme de plus des systèmes de retraites en France, elle signe leur FIN. Si cette réforme passe, ils seront remplacés par un régime de retraite unique à points.

Régime à points : danger !

Des pensions revues à la baisse : la pension de retraite ne serait plus calculée sur les 25 meilleures années, comme dans le privé, ou sur les 6 derniers mois de traitement, comme dans le public actuellement, mais sur toute la carrière professionnelle, prenant ainsi en compte les « moins bonnes années » (petits boulots, temps partiel, etc.). Aujourd'hui, avec notre système, afin d'éviter une minoration du montant de la retraite, ces « moins bonnes » années sont prises en compte pour la durée de cotisation, mais sont écartées du calcul de la retraite. Avec la retraite par points, ces années auront un impact catastrophique sur le montant de la retraite.

Un montant instable : chaque salarié devra cumuler des points tout au long de sa carrière. Ceux-ci se transformeront en pension en fonction de la valeur du point lors du départ à la retraite. Cette valeur du point ne sera pas stable et pourra varier chaque année en fonction de la conjoncture économique ou démographique, car c'est elle qui garantira l'équilibre financier du système. De fait, le montant de la pension ne pourra être connu qu'au moment du départ à la retraite en fonction de la valeur du point du moment. Ceci permettra aux gouvernements une baisse automatique des pensions sans réforme.

Un tour de passe-passe pour allonger l'âge de départ à la retraite : nous l'avons bien compris, le soi-disant maintien de l'âge de départ à la retraite à 62 ans ne signifie plus grand-chose dans un régime à points. Entre la prise en compte de l'intégralité de la carrière et les variations du point, les salariés seront obligés de partir de plus en plus tard pour avoir un minimum de pension pour vivre.

Des périodes de maternité, maladie, invalidité, chômage réduites à peau de chagrin : ces périodes, prises en compte dans le régime actuel, sont remises en question dans un régime à points. En clair, certaines périodes disparaîtraient, comme les 4 trimestres de majoration pour maternité. Quant aux autres, il faudrait remplir des critères limitatifs, comme être en arrêt depuis au moins 30 jours pour la maladie, ce qui exclura une grande partie des bénéficiaires actuels.

Danger d'une retraite par capitalisation : le budget des retraites, quasiment équivalent à celui de l'État, échappe aujourd'hui aux marchés de la finance. Avec un régime à points, c'est terminé. La baisse des pensions va inexorablement obliger les salariés à se constituer une retraite par capitalisation avec tous les risques que cela comporte (baisse de l'action, krach boursier, détournement frauduleux...).

Ne laissons pas Macron jouer à la loterie avec nos retraites Mobilisons-nous contre cette nouvelle réforme qui détruit nos droits à la retraite

D'autres choix sont possibles. La CGT est porteuse de propositions de progrès social

Pour la CGT, il y a suffisamment d'argent pour améliorer et garantir les droits à la retraite de toutes et de tous. C'est possible et c'est même indispensable, puisqu'on va passer de 12 à 24 millions de retraités à l'horizon 2050.

Le financement des propositions CGT, pour augmenter les droits à la retraite, représente de 100 à 120 milliards d'euros d'aujourd'hui nécessaires à l'horizon 2050.

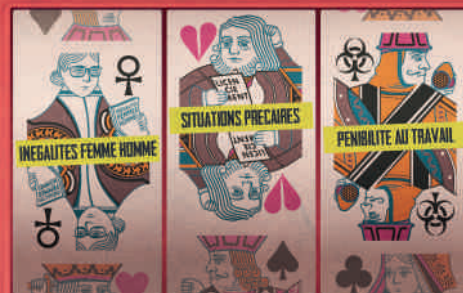
Rééquilibrer le rapport travail /capital

Augmenter les salaires du privé comme du public,



PAS DE HASARD POUR MA RETRAITE

JE VEUX SAVOIR QUAND ET AVEC COMBIEN JE PARTIRAI



VOUS NE CONNAITREZ VOS GAINS QU'A 62 ANS - VOUS NE CONNAITREZ VO

#maretraitenestpasuneloterie

<http://www.cgt.fr/>

c'est près de 13 milliards d'euros pour les retraites. Imposer l'égalité salariale entre les femmes et les hommes rapporterait 5,5 milliards d'euros de cotisations pour la retraite. Mener une politique de développement de l'emploi stable et de qualité, c'est au moins 10 milliards d'euros.

L'ensemble des mesures rapporte au total environ 38 milliards d'euros pour les retraites.

Soumettre tous les éléments de rémunération à cotisation

L'intégration des primes des fonctionnaires et de tous les éléments de rémunération dans le secteur privé et la suppression des exonérations rapporteraient environ 36 milliards d'euros pour les retraites.

Moderniser la fiscalité du capital

La mise en place d'une contribution sociale sur les revenus financiers distribués par les entreprises, à un taux équivalent aux cotisations employeurs sur les salaires, pourrait rapporter 30 milliards d'euros. Taxer les Gafa et lutter contre l'évasion fiscale, c'est au bas mot environ 20 milliards d'euros. Au total, au

moins 40 à 50 milliards d'euros pourraient être dégagés pour les retraites.

Ces nouveaux financements permettraient :

- de garantir de bonnes retraites sur la base d'un taux de remplacement minimum de 75 % du salaire ;
- un âge de départ à 60 ans ainsi que des départs anticipés avant 60 ans pour celles et ceux ayant des métiers pénibles ;
- d'améliorer les droits liés à la maternité, la maladie, l'invalidité ou le handicap ainsi que ceux liés au chômage ou aux temps partiels subis ;
- de créer de nouveaux droits, notamment en direction des jeunes, par la validation des années d'études, de recherche de premier emploi ou de contrats précaires ;
- de réindexer les pensions des retraités actuels et futurs sur le salaire annuel moyen et non sur les prix (comme aujourd'hui) qui ont déjà entraîné une perte de 20 % du pouvoir d'achat des retraités.

Vous ne voulez pas en rester là ! Ensemble, dans le syndicat, nous serons plus forts.

Bulletin de contact et de syndicalisation

Nom : _____ Prénom : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____

Téléphone : _____ Courriel : _____

Âge : _____ Profession : _____

Entreprise (nom et adresse) : _____



Bulletin à renvoyer à La CGT, espace Vie syndicale, case 5-1, 263 rue de Paris - 93516 Montreuil Cedex,
téléphone : 01 55 82 81 94, fax : 01 48 51 51 80, courriel : orga@cgt.fr. **Vous pouvez aussi adhérer en ligne sur [WWW.CGT.FR](http://www.cgt.fr)**